



Égalité professionnelle : des avancées historiques qui ne verront pas le jour

Communiqué

Pendant près de deux ans, **la CFDT** s'est battue dans 21 groupes de travail pour obtenir de nouveaux droits concrets pour les agentes et les agents : protection des victimes de violences, prise en compte de la santé des femmes, prise en compte des expositions professionnelles différenciée entre les femmes et les hommes, amélioration de la parentalité, lutte contre les inégalités de carrière. Ces avancées ont été arrachées au terme d'une négociation exigeante. Pourtant, faute d'engagement de certaines organisations syndicales, ces nouveaux droits ne pourront pas être appliqués. Une occasion manquée dont les agents paieront le prix.

La CFDT obtient un accord historique mais...

La CFDT n'a jamais considéré l'égalité professionnelle comme un sujet secondaire.

Depuis plus de dix ans, elle agit pour transformer concrètement la vie au travail des agentes et des agents. Les accords de 2013 puis de 2018 ont déjà permis de faire progresser les droits dans toute la Fonction publique.

En 2026, **la CFDT** a porté une ambition encore plus forte. Après 21 séances de négociation, elle a obtenu un projet d'accord de 72 mesures, le plus ambitieux jamais négocié dans la Fonction publique sur l'égalité professionnelle.

Ces avancées ne sont pas tombées du ciel. Elles sont le résultat d'un travail acharné de la CFDT, de ses militantes et militants, qui ont porté les revendications des agents tout au long de la négociation.

L'accord créait notamment de nouveaux droits sur :

- La lutte contre les violences intrafamiliales ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- La santé des femmes ;
- La prise en compte des expositions professionnelles différenciée entre les femmes et les hommes ;
- Des expérimentations sur le congé hormonal ou encore sur la pairaidance ;
- La parentalité ;
- La prévention des discriminations.

Autant de progrès qui auraient amélioré concrètement la vie quotidienne de milliers d'agentes et d'agents.

D'autres organisations syndicales enterrent son application

Pour qu'un accord s'applique dans la Fonction publique, il doit être signé par une majorité des organisations syndicales.

La CFDT et la CFE/CGC ont pris leurs responsabilités.

D'autres organisations syndicales ont fait un autre choix.

En refusant de signer, la CGT, FO, l'UNSA, la FSU, Solidaires et la FAFP empêchent l'accord de devenir majoritaire. Résultat : les droits obtenus pendant la négociation resteront au mieux à l'état de promesses.

Pour les agents, la conséquence est simple : ce qui aurait pu devenir des droits que l'administration doit respecter ne sera pas ou peu appliqué.

Ce que les agents perdent concrètement

- L'autorisation spéciale d'absence pour les victimes de violences intrafamiliales ne verra probablement pas le jour ;
- Les mesures innovantes sur l'endométriose, la ménopause et les pathologies hormonales risquent d'être abandonnées ;
- L'extension du don de jours aux familles monoparentales et aux aidants n'est plus garantie ;
- Les obligations renforcées concernant les salles d'allaitement pourraient rester lettre morte ;
- Les engagements sur la formation des encadrants aux violences sexistes et sexuelles sont fragilisés ;
- Les moyens accordés aux référentes et référents égalité sont remis en cause.

Autrement dit : des droits négociés, obtenus et prêts à être mis en œuvre pourraient ne jamais bénéficier aux agents.

La CFDT choisit les résultats, pas les postures

Pour la CFDT, signer un accord utile aux agents n'a jamais signifié approuver l'ensemble de la politique du gouvernement.

Notre responsabilité est d'obtenir des avancées concrètes lorsque cela est possible.

- Nous l'avons fait en 2013,
- Nous l'avons fait en 2018,
- Nous avons choisi de le faire à nouveau en 2026.

Parce que lorsque de nouveaux droits sont sur la table, **la CFDT** préfère les faire gagner aux agents plutôt que de les laisser disparaître au nom de positions de principe.

Le combat continue

La CFDT ne se résigne pas.

Puisque des organisations syndicales ont choisi de ne pas permettre l'entrée en vigueur de cet accord, nous exigeons désormais que le gouvernement reprenne l'intégralité des 72 mesures et les traduise dans la loi et les textes réglementaires.

Sur le terrain, dans les administrations, les collectivités et les hôpitaux, les équipes **CFDT** continueront à se battre pour imposer ces avancées.

Parce que les agentes et les agents méritent mieux que des occasions manquées.

Parce que lorsqu'il s'agit de gagner des droits, la CFDT choisit toujours d'agir.